

NONTRON

Bulletin d'informations Municipales - Juin 2016



La littorelle

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE PRESENTATION DU P.C.S. de NONTRON

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est un « outil informatisé » réalisé à l'échelle communale. (Document papier et informatisé.)

Les PCS ont été mis en route à la suite d'accidents graves, comme, notamment, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001.

La loi n°2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile autorise et encourage l'élaboration de plans intercommunaux de sauvegarde.

La commune de Nontron n'est pas située dans « une zone à risque », mais chacun peut se souvenir de la tempête de décembre 1999 ou de la canicule de 2003.

La ville, traversée par la R.D 675, peut être confrontée à un accident de camion transportant des produits dangereux, et en subir d'importantes conséquences... pollution du Rino, du Bandiat. La ville peut être également confrontée à un incendie en centre-bourg, dans les basses rues, des habitations sont alimentées par le gaz de ville, etc.....

Le PCS est une forme d'annuaire municipal « de secours » sur lequel des données seront mises à jour en fonction des événements (ex : une personne inscrite sur la liste qui déménage)...

Le PCS prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Il se base sur un recensement des personnes vulnérables qui voudront bien s'inscrire sur une liste (ex : en cas de canicule, la mairie reste en liaison avec les partenaires du CIAS, un voisin, un ami...) et des risques et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Un formulaire d'inscription (papier ou en ligne) sera disponible à la mairie de Nontron pour toute personne qui en fera la demande.

Pour une présentation générale du PCS et de sa mise en œuvre, ou pour obtenir plus d'informations à ce sujet, vous pouvez vous connecter sur le site internet de la ville de Nontron.



LA LITTORELLE À UNE FLEUR (photo couverture)

C'est une petite plante de 3 à 12 cm de haut, dépourvue de poils et qui forme des stolons au-dessus du sol. Les feuilles, longues de 2 à 15 cm sont linéaires, souvent canaliculées et regroupées en rosette. L'espèce est monoïque et possède des fleurs différentes : les fleurs mâles sont isolées, longuement pédonculées et se développent à l'aisselle des feuilles ; les fleurs femelles sont à l'inverse groupées par 2 à la base des pédoncules des fleurs mâles. La corolle des fleurs femelles est pratiquement 2 fois plus petite que celle des fleurs mâles qui peut atteindre 8 mm.



Je vous ai quitté sur le dernier bulletin avec beaucoup de pessimisme, et je veux ouvrir cet édito sur une note d'optimisme.

En effet, ce début d'année a vu la ville de Nontron mise à l'honneur dans de nombreux articles de presse retraçant des événements, réjouissants pour le développement économique ; le quotidien des habitants : l'habitat, l'environnement, la sécurité et le sport.

- Inauguration de l'entreprise Chamberlan à Goulat dans des locaux mis à disposition par la municipalité
- Trail des Couteliers
- Livraison du Centre de Secours
- Inauguration du Centre Hospitalier
- Présentation de la déviation de Nontron
- Début de construction de dix logements et rénovation de la barre d'immeuble au champ de foire par Dordogne Habitat
- Fin des travaux rue Antonin Debidour
- Nettoyage des Pouyaloux lors de journées citoyennes
- Mise en place des réunions de quartiers

Ce dynamisme est le fruit d'un travail au quotidien des élus et des services.

Les résultats sont d'autant plus probants qu'ils arrivent dans un moment où nos finances sont de plus en plus contraintes.

Et, de la même façon, je remercie les élus et les services pour les efforts qu'ils réalisent pour maîtriser le budget. Il est important de noter que cette année le budget a été voté à l'unanimité.

Malgré ce contexte tendu, nous avons pris le parti, une nouvelle fois, de ne pas augmenter les impôts locaux tout en conservant les aides et les subventions aux associations au même niveau que l'an dernier.

Mais, je ne fais pas de satisfecit, et j'entends l'empressement d'un certain nombre de concitoyens qui souhaiteraient que nous allions plus vite sur les travaux de reprise de chaussée, d'entretien, de fauchage, de mise en sécurité.

La plupart de vos demandes relèvent d'un manque de civisme de certains. Je pense au non-respect des limitations de vitesse en ville et dans les hameaux, à l'entretien déficient des abords de propriétés privés, aux excréments de chiens sur le domaine public.

Ce vaste chantier, nous le conduisons ensemble par la concertation, la planification des actions et la pédagogie, ce que nous appelons : La Citoyenneté Active.

Enfin, Nontron, notre village urbain va encore vous offrir un bel été festif dont vous trouverez le détail dans ce journal.

Pascal BOURDEAU
Maire de Nontron
Vice Président du Conseil Départemental



PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif est le document qui prévoit en début d'année les dépenses et les recettes de la commune.

Il se compose de deux sections - fonctionnement et investissement - qui doivent chacune être votées en équilibre.

Il s'agit ici du budget principal, la commune de Nontron ayant deux budgets annexes pour l'assainissement collectif et l'assainissement individuel.

Section de fonctionnement : dépenses

Cette section regroupe toutes les dépenses dites « réelles » nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, charges de personnel, intérêts de la dette) et les dépenses dites « d'ordre » qui sont versées à la section d'investissement.

Articles	Montants (€)
Charges à caractère général, autres charges de gestion, charges exceptionnelles (1)	1 139 860
Charges de personnel (2)	1 599 228
Intérêts de la dette	253 079
Total des dépenses réelles	2 992 167
Virement à la section d'investissement	131 112
Dotations aux amortissements	554 179
Total des opérations d'ordre (3)	685 291
Total des dépenses de fonctionnement	3 677 458

(1) Il s'agit des dépenses permettant le fonctionnement de la commune et de rendre les services au public. Certaines dépenses sont obligatoires : les consommations d'énergie, telles que l'éclairage public, le chauffage des bâtiments publics (écoles, locaux associatifs,...), les fournitures scolaires, l'entretien des voies et réseaux, les assurances, impôts fonciers et charges de maintenance, le contingent incendie, les contributions intercommunales, sans omettre le remboursement des intérêts des emprunts (frais financiers qui se stabilisent). D'autres catégories de dépenses sont facultatives ou résultent des choix des élus : telles que les subventions aux associations (maintenues à niveau en 2016), fournitures diverses et techniques, notamment pour les travaux en régie, les transports des élèves, les frais liés aux animations, les contrats de prestations de services, les télécommunications. Ces charges s'élevaient à 1 066 585 € en 2015 : l'augmentation prévisionnelle de 73 000 € tient compte des augmentations de tarifs et de dépenses ponctuelles à assumer en 2016 (équipement des services techniques, changement des livres scolaires ou exceptionnelles (immeuble Théault)).

(2) Les charges de personnel diminuent de plus de 64 000 € : elles intègrent le départ à la retraite de cinq agents des services techniques et le recrutement d'un coordinateur au mois de mai et de deux autres agents en juillet prochain. Le ratio élevé de ces charges de personnel (457 €/habitant à Nontron en 2015 pour 409 €/H en Dordogne et 368 €/H en France pour les communes de même dimension) se rapprochera ainsi du niveau moyen mais il ne faut pas oublier que la structure urbaine et accidentée de Nontron exige un travail particulier des services techniques.

(3) Ces opérations rassemblent les marges sur les recettes de fonctionnement que la commune peut affecter à des dépenses d'équipement : ce montant, diminué des recettes d'ordre, du résultat reporté et de la charge de remboursement du capital des emprunts, constitue la capacité d'autofinancement nette dégagée par la commune pour l'année en cours.

Section de fonctionnement : recettes

Elle regroupe toutes les recettes que la collectivité peut percevoir : des atténuations de charges, des produits des services, des dotations de l'État, des impôts et taxes.

Articles	Montants (€)
Atténuations de charges (1)	61 477
Produits des services (2)	120 585
Autres produits de gestion courante (3)	104 900
Impôts et taxes (4)	2 171 091
Dotations et participations (5)	916 253
Produits exceptionnels	10 030
Total des recettes réelles	3 384 336
Opérations d'ordre (6)	80 565
Total des recettes d'ordre	80 565
Résultat reporté (7)	212 557
Total des recettes de fonctionnement	3 677 458

(1) Remboursement des salaires des agents en longue maladie.

(2) Produits de services tels que la cantine scolaire ou du remboursement des charges locatives dues par les locataires de la commune, redevances d'occupation du domaine public, remboursement par la communauté de communes des agents communaux mis à sa disposition.

(3) Revenus tirés des loyers de bâtiments communaux qui connaissent une baisse inquiétante : 104 900 € prévus en 2016 au lieu des 137 800 € perçus l'année dernière. Cette source de revenus est très insuffisante pour une commune de l'importance de Nontron.

(4) Essentiellement le produit des contributions directes locales (1 743 370 €) : taxe d'habitation, fonciers bâti et non-bâti, la communauté de communes percevant l'intégralité de l'imposition des entreprises.

La municipalité s'efforce de ne pas augmenter la pression fiscale très élevée des ménages à Nontron (effort fiscal s'élevant à 1,6 pour une moyenne de 1,1).

Cet effort est d'autant plus indispensable que la CCPVN vient de décider une nouvelle hausse de 21% sur la fiscalité des ménages après celle de 10 % en 2015.

Il est nécessaire en outre de tenir compte des faibles ressources moyennes des ménages à Nontron (part des foyers non imposables : 47,8 %, au lieu de 43,7 % en Dordogne et 37,6 % en France ; revenu fiscal moyen annuel par foyer : 20 030 €, au lieu de 22 355 € en Dordogne et 26 226 € en France).

(5) Cette catégorie de ressources souffre de la baisse très importante des dotations de l'Etat : diminution de 28 000 € en 2014, puis de 100 000 € en 2015, de 170 000 € en 2016 avant d'atteindre le montant annoncé de perte annuelle de 240 000 € environ en 2017.

(6) Inscription en recettes de fonctionnement des travaux en régie.

(7) Résultat cumulé positif de l'exercice 2015.

Section d'investissement

La section d'investissement comporte :

- en dépenses, le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité,
- en recettes, les emprunts, les dotations et subventions de l'Etat, l'autofinancement qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Opérations financières (1)	507 460	499 444
Opérations d'équipement hors programme (2)	74 000	
Opérations d'ordre (3)	80 565	685 291
Report antérieur (4)	49 505	
Opérations individualisées (5)	1 396 408	715 821
Totaux (6)	2 107 938 (7)	1 900 556 (8)

(1) Il s'agit du remboursement du capital des emprunts, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 s'élevant à 7 043 995 € ce qui entraîne une charge financière annuelle de 760 539 €.

Le niveau très élevé d'endettement de la commune (2 011 € par habitant en 2015 au lieu de 674 €/H en Dordogne et 685 €/H en France) limite considérablement la possibilité d'investir au service de la population.

Il s'agit en recettes essentiellement du fonds de compensation de la TVA acquittée par la commune et reversée par l'Etat.

(2) Il s'agit pour la plus grande part des travaux d'éclairage public.

(3) Inscription en recettes d'investissement des dépenses de fonctionnement de même montant (voir plus haut : virement à la section d'investissement, dotations aux amortissements) et en dépenses d'investissement des travaux en régie dans le cadre de l'équilibre des opérations d'ordre.

(4) Solde d'exécution négatif reporté.

(5) Le budget prévoit 1 396 408 € de travaux divers d'équipement : aménagement urbain du Champ de Foire, bâtiments communaux et en particulier les écoles, travaux de voirie, fin des travaux du centre de secours, acquisitions de matériels pour les services techniques, études pour l'aménagement du château et la réhabilitation du Rino.

(6) Le besoin de financement de 207 382 € (différence entre les recettes et les dépenses d'investissement) entraîne l'inscription d'un emprunt théorique dont le montant devrait être couvert par des subventions attendues mais non encore notifiées.

(7) Cette somme comprend un montant de 718 906 € d'opérations d'équipement engagées en 2015 et poursuivies en 2016.

(8) Cette somme comprend un montant de 629 099 € de subventions d'équipement notifiées avant 2016 mais non encore perçues.



« On peut se satisfaire qu'au fil des séances, les échanges soient de plus en plus constructifs, conduisant à des prises de décisions très souvent unanimes, même s'il y a parfois des désaccords, témoignage d'un travail positif et maîtrisé pour l'ensemble du Conseil municipal » (Pascal BOURDEAU)

Lors de la séance du **1^{er} décembre 2015**, les dossiers budgétaires ont été adoptés unanimement, mais des questions relatives au personnel ont fait l'objet de discussions. Il était question du recrutement d'un coordinateur des services techniques à temps plein, justifié par le Maire par la nécessité d'une réorganisation plus efficiente, résultant d'un « choix politique » et par le fait que l'agent jusqu'à présent chargé, à temps partiel et provisoirement de cette mission depuis 2014, devait se consacrer à son rôle principal auprès du service d'assainissement. Face aux critiques de l'opposition sur ce recrutement supplémentaire d'un encadrant qui n'allait pas dans le sens de réaliser des économies, Pascal BOURDEAU a fait remarquer qu'une dizaine de départs en retraite était effective sur 2015 et 2016, dont un poste de rédacteur, supprimé au cours de cette même séance et dont les missions sont redistribuées. Seule la moitié des emplois sera remplacée sur critères sélectifs. Ardent partisan d'une intercommunalité forte, le premier magistrat de Nontron n'a pas manqué de rappeler, à l'encontre de l'opposition, qu'il était prêt à mutualiser les services avec la Communauté de communes dès le début de sa mandature, ce qui aurait modifié cette situation. Le Premier Adjoint a souligné que l'objectif restait de rendre les meilleurs services sur le territoire, de valoriser le travail des agents et de veiller à ne pas alourdir les charges, en ajoutant « *la critique est facile, le travail est difficile* ». Dans cette lancée ont été adoptées les demandes de fonds de concours de la Communauté de communes sur des dossiers d'intérêt général concernant la vie du territoire, tant pour une étude diagnostique du château accueillant le pôle intercommunal des métiers d'art que pour l'étude sur le cours d'eau Rino recueillant les eaux pluviales. Sur les autres dossiers, l'ensemble des élus furent d'accord unanimement pour approuver, un projet d'aménagement paysager aux Pouyaloux surplombant la vallée du Bandiat, une charte d'utilisation d'un panneau électronique d'information, une convention de reversement d'aides de l'Agence de l'Eau par le biais de la Commune en faveur des particuliers entreprenant leurs branchements à l'assainissement collectif, ou encore la baisse de la redevance annuelle pour les abonnés du service d'assainissement non collectif, les usagers des services publics pouvant voir là des mesures plutôt favorables.

Réunis le **25 janvier 2016** pour la première séance de l'année sous la présidence du Maire Pascal BOURDEAU, c'est dans une ambiance d'échanges dépourvus de toute polémique que les conseillers municipaux de Nontron ont adopté à l'unanimité l'ensemble des dossiers à l'ordre du jour.

Parmi les sujets, a été adoptée une charte de la vie associative, élaborée en concertation avec les associations locales, visant notamment à sensibiliser celles-ci à une utilisation responsable et partagée des locaux et moyens matériels municipaux mis à leur disposition. Différents dossiers concernant la participation financière de la Commune à des travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public ou de remplacement de candélabres assurés par le syndicat départemental des énergies ont été validés, ainsi que le renouvellement de l'adhésion à la commande groupée d'achat de gaz naturel. Ont été surtout pointés les dossiers de demande de subventions à l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, l'un pour l'aménagement des abords du site du Champ de Foire où Dordogne Habitat va débiter une opération structurante pour le centre ville, de réhabilitation de logements et de construction d'une dizaine de pavillons, l'autre pour un ensemble de travaux dans les écoles.

Une discussion positive, mais sans vote, a eu lieu sur des modifications à effectuer dans le règlement du service assainissement collectif afin d'inciter les usagers à mettre en conformité leurs branchements au réseau, notamment à l'occasion de travaux publics de voirie. Le bourg voisin de Saint Martial de Valette, qui partage notamment la station d'épuration principale avec Nontron, sera saisi de ces propositions avant la mise en place de mesures coordonnées assorties de contrôles tarifés.

Enfin le dossier de l'intercommunalité a donné lieu à deux votes unanimes, d'une part sur l'approbation de l'adhésion de la communauté de communes au syndicat porteur du schéma de cohérence territoriale, d'autre part sur la prise de compétence par la communauté de communes de la création et de la gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP), qui devraient voir le jour dans les bureaux de poste de Javerlhac et de Saint Pardoux la Rivière, et offrir aux usagers un bouquet de services sur l'emploi, les prestations sociales et de nombreuses démarches administratives. Au titre de Conseiller départemental, Pascal BOURDEAU a tenu à préciser qu'il avait également proposé que la Commune de Piégut-Pluviers bénéficie d'une Maison des Services Au Public.

C'est en raison des délais impartis pour le dépôt de dossiers de demandes de subventions exceptionnelles accordées par l'Etat afin d'encourager l'investissement des collectivités territoriales tel qu'inscrit dans la Loi de Finances pour 2016, que le Conseil municipal s'est réuni en séance **extraordinaire le 25 février 2016**, quasiment au complet.

L'ordre du jour était d'importance car il s'agissait de confirmer une demande de subvention à l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, pour un ensemble d'opérations dans les écoles dont le chiffrage devait être revu à la hausse en raison de travaux imprévus suite aux intempéries pluvieuses, et surtout de solliciter l'aide du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) pour 2016, concernant le dossier de la revitalisation du centre ville.

A ce titre les opérations d'aménagement du Champ de Foire en trois tranches annuelles dans le cadre du programme de Renouveau urbain engagé avec Dordogne Habitat, ainsi que les travaux dans les écoles, à savoir la construction d'un préau à l'école maternelle Jean Rostand, l'aménagement de sanitaires, la réfection de la couverture et de plafonds à l'école élémentaire Anatole France, et la reprise des sols dans ces deux écoles, représentant globalement un coût de 526 657,82 euros hors taxes pourrait bénéficier d'un financement maximum par le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local. C'est donc à l'unanimité que les délibérations ont été prises pour solliciter ces subventions.

Pédagogie et bienséance ont dominé la **réunion budgétaire** du Conseil municipal de Nontron **du 9 mars 2016**. A l'unanimité les élus ont approuvé tous les dossiers, notamment la reconduction d'un contrat aidé et l'approbation de la contribution financière volontaire de l'association des parents d'élèves de l'école maternelle pour l'acquisition d'un jeu de cour. Les comptes administratifs du dernier exercice ont fait l'objet d'une approbation unanime, et c'est une première s'agissant de juger la gestion de la nouvelle municipalité laquelle a pu se féliciter de ce consensus avec l'opposition. Malgré la situation financière difficile de Nontron dont tente de sortir progressivement Pascal BOURDEAU et son équipe, les résultats positifs du budget principal et des deux budgets des services d'assainissement collectif et non collectif ont donné lieu à des commentaires détaillés présentés par l'Adjoint au Maire chargé des finances et à quelques échanges explicatifs avec l'opposition municipale. En bref, le service d'assainissement non collectif reste globalement excédentaire de 24 554 euros ce qui a permis de réduire la redevance due par les usagers de 30 à 25 euros à compter de 2016. Le service d'assainissement collectif présente un excédent global de 203 346 euros procurant un autofinancement suffisant pour les investissements de 2016, à savoir la réfection de l'assainissement du quartier ancien rue Debidour et l'opération de réfection de la station d'épuration principale, partagée avec la commune voisine de Saint-Martial-de-Valette, laquelle sera appelée à participer au coût des travaux au prorata du nombre d'abonnés. A partir de 2016 Nontron a aussi décidé dans un esprit d'équité, de reverser à sa voisine une part des aides au fonctionnement qu'elle reçoit pour la gestion des équipements d'assainissement collectif et de rééquilibrer la répartition des frais du personnel de Nontron intervenant sur ce service pour les deux communes. La rigueur d'exécution du budget principal a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 351 869 euros et d'affecter une partie de ce résultat pour 139 312 euros à l'investissement, soit au final un excédent global à reporter de 212 556 euros. A noter une baisse des dépenses sur plusieurs chapitres de fonctionnement, notamment les charges à caractère général et une progression du total des recettes malgré la baisse continue de la dotation globale de fonctionnement. La reconstruction du centre de

secours qui a permis de faire travailler des entreprises locales a coûté sur l'exercice 2015 plus de 1 820 000 euros, malgré des aides publiques, notamment des 15 communes bénéficiaires de ce service. Des travaux de voirie et sur les bâtiments pour les économies d'énergies ont marqué l'exercice. C'est l'état du réseau d'eaux pluviales qui inquiète surtout les élus pour l'avenir, lesquels préparent d'autres projets pour Nontron bénéfiques pour l'économie locale et objets des prochains débats.

Dans une ambiance sereine et plutôt constructive, le Conseil municipal s'est réuni le **18 avril 2016** pour traiter de **questions budgétaires et financières**. Tous les points à l'ordre du jour, y compris le budget de la Commune ont été votés à l'unanimité, sauf le dossier des aides aux voyages scolaires sur lequel un élu d'opposition a émis des réserves sur l'indexation de l'aide aux familles en fonction de leur impôt sur le revenu, et s'est abstenu. A propos des impôts justement, Pascal BOURDEAU et l'équipe municipale ont mis un point d'honneur, malgré les besoins de la collectivité pour redresser la situation et faire face à ses investissements, à ne pas vouloir augmenter les taux des taxes locales pour ne pas contribuer à aggraver la pression fiscale subie par les habitants et acteurs du territoire. Soulignant les hausses de taux déjà prévues par le Conseil départemental et la Communauté de Communes ainsi que l'augmentation par l'Etat des bases d'imposition de 1%, le Maire a tenu à ce que Nontron n'alourdisse pas la note des contribuables. Les arguments ont été également répétés par l'Adjoint aux Finances lors du vote du budget : les ressources des communes baissent, il faudrait par exemple réaliser des investissements locatifs et regagner de la population, et malgré les effets positifs du plan d'économies de fonctionnement mis en œuvre à Nontron ainsi que la renégociation de la dette, il est difficile de dégager une indispensable marge d'autofinancement, pour faire face aux obligations de travaux. Un exposé détaillé du budget a conduit à son adoption à hauteur de 3 677 458 € en section de fonctionnement, intégrant en dépenses une diminution des frais de personnel suite à des départs en retraite, et en recettes un excédent antérieur reporté de 212 557 €. Mais l'autofinancement dégagé pour 2016 est limité à 131 112 €, ce qui montre une situation améliorée mais fragile où sont encore indirectement supportées des charges incombant à l'intercommunalité. Quant à la section d'investissement, elle fait apparaître un besoin de financement prévisionnel de 207 382 €. Cependant les subventions à verser pour les programmes en cours, comme l'aménagement de rues, l'extension d'un parking, l'achèvement du centre de secours, ou encore les travaux dans les écoles, permettent d'espérer de ne pas avoir à recourir à l'emprunt en 2016, sans compter les aides sollicitées, à intervenir pour les projets nouveaux : balayeuse et vélos électriques dans le cadre des programmes TEPOS, aménagements et réfection de voirie, travaux de sécurité, aménagement du Champ de Foire. Sont prévus par ailleurs de nouveaux matériels pour les services techniques qui devraient déménager vers le centre-ville, et des travaux en régie valorisant leur activité. Mais la municipalité reste confrontée à une difficulté majeure : la reprise de tout le réseau d'eaux pluviales, toujours à l'étude et qui s'avère complexe, et nécessitera l'inscription en cours d'année d'importants crédits complémentaires ainsi que l'appel aux fonds publics.



CONTEXTE DE L'OPÉRATION

Suite aux réunions de travail qui se sont déroulées en 2009, le Département et les Communes de Nontron, Sceau Saint Angel et Saint Martial de Valette envisageaient le principe d'un aménagement de la liaison RD 675 - RD 707, dans le cadre d'un contournement sud de Nontron obligatoire pour les poids lourds. Celui-ci permettrait notamment de détourner le trafic de transit en particulier des poids-lourds (PL) provenant ou à destination de la RD 707 sud (route de Thiviers), pour éviter qu'ils traversent l'agglomération. Les trafics constatés sur les principaux axes alimentant cette liaison sont les suivants :

- RD 675 : 2478 véh/j dont 9% de PL,
- RD 707 : 962 véh/j dont 10% de PL,
- RD 85 : 838 véh/j dont 9% de PL.

Pour optimiser le projet et minimiser l'impact sur l'environnement, le tracé retenu, d'une distance de 4km 350, emprunte des voies existantes :

- la Voie Communale n°11 sur la commune de St Martial de Valette, - la Voie Communale n°5 sur la commune de Sceau St Angel,
- la Route départementale n°3 sur les communes de Sceau St Angel et de Nontron,
- la Voie Communale n°2 dite « Route de Goulat » sur la commune de Nontron.

Il est convenu entre les différents gestionnaires de ces voiries qu'à l'issue des travaux, les voiries communales concernées par cette liaison soient classées dans le domaine routier départemental.

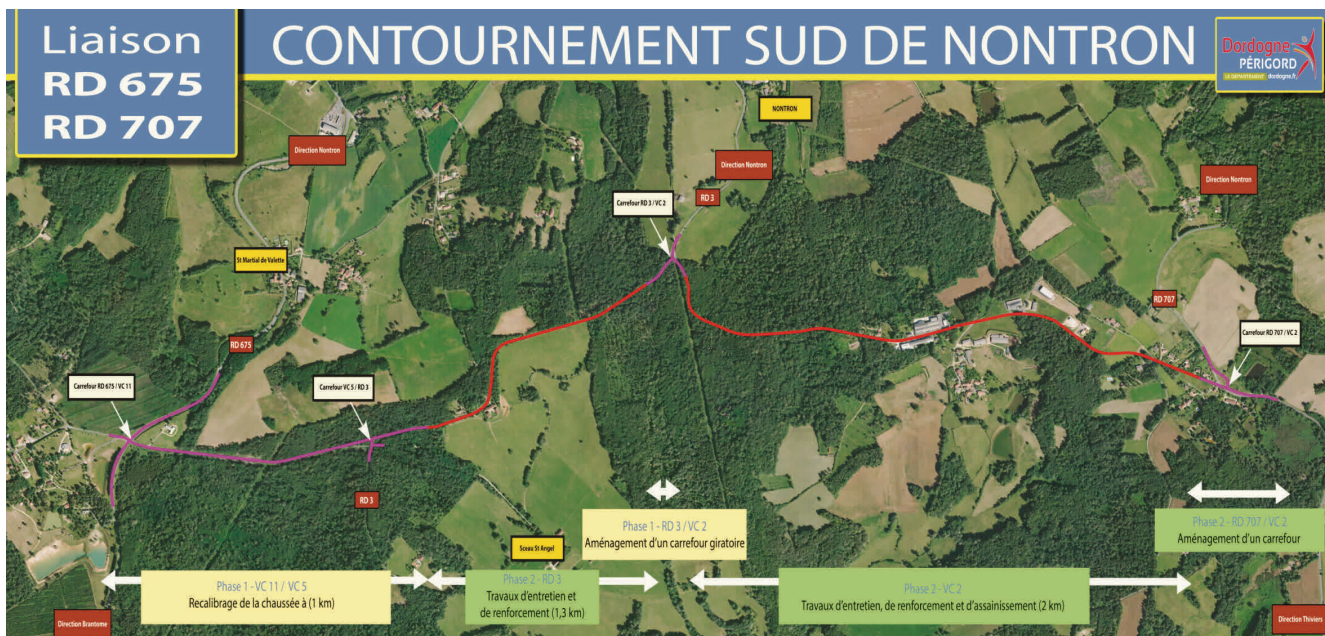
En contrepartie, un linéaire de près de 10km de voirie départementale dans l'agglomération de Nontron et sa périphérie immédiate sera déclassé à l'issue des travaux dans la voirie communale.

Les conditions de réalisation de cette opération ont été acceptées par la signature d'une convention quadripartite du 23 septembre 2011.

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

Le Département de la Dordogne est maître d'ouvrage de l'opération.

Il bénéficie d'une autorisation des Communes de Nontron, Sceau Saint Angel et Saint Martial de Valette pour les travaux à effectuer sur le domaine communal dans le cadre de la convention précitée.



Pour réaliser cette liaison routière entre la RD 675 au niveau de l'actuel carrefour avec la voie communale n° 11 au lieu-dit « Chez Yonnet » sur la commune de Saint Martial de Valette et la RD 707 au niveau du carrefour avec la voie communale n°2 au lieu-dit « Tuilière de Bord » sur la commune de Nontron, le Département prévoit l'organisation des travaux en

2 phases :

Phase 1 :

- l'aménagement d'un carrefour de type tourne à gauche entre la RD 675 et la VC11 sur la commune de Saint Martial de Valette ;
- le recalibrage des VC 11 (Commune de St Martial de Valette) et VC 5 (commune de Sceau St Angel) ;
- l'aménagement d'un carrefour en T entre la VC 5 et la RD 3 au lieu-dit « Bois de Lage » sur la commune de Sceau Saint Angel ;
- la création d'un giratoire entre la RD 3 et la VC 2 au lieu-dit « Le Jardin Anglais » sur la commune de Nontron.

Phase 2 :

- le renforcement de la RD 3 sur sa largeur de voie actuelle de 4,90m en moyenne et la reprise de l'assainissement de la plateforme ;
- le renforcement de la VC 2 sur sa largeur de voie actuelle soit 6 m en moyenne et la reprise de l'assainissement de la plateforme ;
- l'aménagement de carrefour en T entre la RD 707 et la VC 2 au lieu-dit « La Tuilière de Bord » sur la commune de Nontron.

In fine, la liaison complète entre les RD 675 et 707 aura le statut de route départementale.

ESTIMATIONS PRÉVISIONNELLES

Estimation des travaux :

Phase 1 : le coût de la phase 1 est estimé à 1,75 M€ TTC décomposé comme suit

- aménagement du tourne à gauche RD675/VC11 : 0,40 M€,
- recalibrage des VC11 et VC5 : 1 M€,
- réalisation du giratoire RD 3/VC2 : 0,35 M€.

Le financement de la phase 1 sera réalisé sur les crédits d'investissement affectés aux « travaux neufs ».

Phase 2 : le coût de la phase 2 est estimé à 1,25 M€ TTC décomposé comme suit

- aménagement du carrefour RD707/VC2 : 0,3 M€

Le financement de ce carrefour sera réalisé sur les crédits d'investissement affectés aux « travaux neufs ».

- renforcement de la VC 2 et assainissement : 0,74 M€
- renforcement de la RD3 : 0,21 M€

Le financement de ces renforcements de chaussée sera réalisé sur les crédits d'investissement affectés à l'entretien.

A ce montant s'ajoute, le coût de remise en état des chaussées des routes départementales avant transfert dans le domaine communal, à la charge du Département.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Déplacements des réseaux à finaliser sur la 1ère phase: avant septembre 2016.

Travaux de la 1re phase programmés dernier trimestre 2016

Travaux de la 2e phase : 2017



MARCHÉ AUX TRUFFES 2015-2016

Pendant la saison hivernale, trois marchés aux truffes ont été organisés par le groupement des trufficulteurs de Brantôme-Mareuil dit « terre de truffes » et la municipalité. Le chef Eric Daubert a proposé au public des dégustations salées et sucrées à base de truffe. Fort de ce succès, nous envisageons de renouveler cette expérience et d'augmenter le nombre de marchés sur la saison 2016-2017.



DÉMONSTRATION DE CAVAGE



Lors du dernier marché aux truffes, le 23 janvier 2016 a eu lieu une démonstration de cavage. Cette manifestation préparée par le groupement des trufficulteurs et la municipalité a permis d'apprécier les relations fusionnelles entre le chien et son maître pour déterrer le « diamant noir ». Ce terrain de « jeu » a été installé sur la place Alfred Agard par les agents communaux.

CHASSE AUX OEUFS

Lors d'une chasse aux œufs organisée le 27 mars dernier sur les terrasses du château et dans le jardin des arts, une soixantaine d'enfants a cherché et rapidement trouvé les 1200 œufs en chocolat déposés par les cloches nontronnaises. Chacun est reparti avec une petite récompense et un diplôme signé par le Maire.



FÊTE FORAINE

Du 08 au 17 avril a eu lieu une nouvelle fête foraine sur Nontron avec manège, auto-tamponneuses, tir à la carabine, machines à sous, pêche aux canards. La municipalité a offert un ticket valable pour une attraction à chaque enfant de la maternelle, du primaire et du collège.

Les forains enchantés de cette semaine passée à Nontron comptent revenir en 2017 sur la même période.



LES POUYALOUX



En décembre 2016, la municipalité a pris la décision de faire débroussailler les Pouyaloux. Cette démarche est le début d'un projet plus ambitieux. Dans un premier temps, il nous faut finir de nettoyer les lieux afin de poser une clôture pour y parquer des animaux qui permettront d'entretenir le terrain. Nous prévoyons d'installer des ruches, planter de la végétation, faire des cheminements lu-

diques... Vos idées seront également les bienvenues. C'est un projet que nous voulons construire avec vous, c'est pourquoi nous avons mis en place des journées citoyennes au mois de mai. Ces journées riches en échanges, nous encouragent et nous vous en remercions.

PROBLÈME DES PIGEONS

Afin de réduire les dégâts causés par la présence de nombreux pigeons dans les zones urbanisées de la commune, et de limiter les risques sanitaires engendrés par la surpopulation de ces volatiles, la municipalité procède à la régulation de cette population, conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi depuis la mi-mai et pour une durée d'un mois une personne habilitée et désignée par le Maire procède à cette régulation par tir. Cette opération sera renouvelée si nécessaire.

FÊTES DE NOËL



Pour les fêtes de Noël qui ont eu lieu les 22-23-24 décembre 2015, la municipalité a organisé en partenariat avec les commerçants un concours « la plus belle vitrine de Nontron ». Corinne Hair termine première suivie de près par le Bar de la Fontaine, la boulangerie les Délices de Margaux, la boucherie Philippe Cibot et les établissements Cibert. Le jury était composé uniquement d'enfants et d'adolescents pris au hasard dans

la foule. Nous remercions chaleureusement les commerçants d'avoir joué le jeu et d'avoir égayé les rues de Nontron pendant ces festivités.

Ces journées étaient essentiellement destinées aux enfants. Ils ont pu ainsi profiter gratuitement du manège, de promenades en charrette en présence du père Noël, de jeux en bois animée par l'AH Toupie, de promenades à dos d'âne, de maquillages sur visage, de sculptures sur ballon et des structures gonflables. Un goûter leur a été offert lors du grand marché de Noël.

les prochaines fêtes de fin d'année auront lieu les 21-22-23 décembre 2016, (le grand marché de Noël le 22 décembre 2016).

CHARTRE ZÉRO HERBICIDES

« Il n'y a pas de mauvaises herbes, tout au plus des herbes que nous jugeons indésirables là où elles se trouvent. »

Les élus de la commune de Nontron ont fait le choix de s'engager sur un objectif « zéro pesticides et herbicides » en réponse à des enjeux sanitaires (protéger les citoyens), écologiques (préserver la biodiversité), pédagogiques (montrer l'exemple).

Changer sa façon de faire, remettre en questions des années d'habitude n'est pas chose facile. Nous savons maintenant que les produits phyto-sanitaires sont des poisons que nous finissons par retrouver dans nos assiettes. Dans l'intérêt de tous, essayons de limiter, voire de supprimer ces produits. Votre commune a besoin de vous et arracher quelques herbes sauvages que vous jugez indésirables sur les trottoirs peut aider les agents communaux dont la charge de travail est accrue par cette nouvelle orientation nécessaire.

Durant le mois de juin, un samedi matin, sous les halles nous avons prévu une exposition « jardiner sans produits phyto-sanitaires » à destination du grand public. Il s'agit d'une exposition interactive qui propose des astuces pour remplacer ces produits et invite à en réduire l'usage.

INFOS DIVERSES

Bruits de voisinage :

Pour les particuliers l'usage des tondeuses n'est autorisé que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi c'est de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche de 10h à 12h ainsi que les jours fériés.

Règlementation sur le brûlage des déchets :

La période **d'interdiction totale** de faire brûler va du 15 février au 15 mai et du 15 juin au 15 octobre. Il est tout de même fortement conseillé le recyclage en déchetterie.

L'ENCHANTADA DU 19 MARS

Beaucoup de monde ce samedi 19 mars, des chanteurs venus de Sarlat, Condat sur Vézère, Périgueux, Ribérac, St-Auvent en Haute Vienne pour participer à la « 8a Jornada dau chant occitan « l'ENCHANTADA » organisée par l'Union Occitane « Camille Chabaneau » en partenariat avec l'Agence Culturelle de Dordogne, le Département, le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, l'aide de la Mairie de Nontron et la collaboration de nombreuses autres associations culturelles occitanes de la région.

De 10 h 30 à midi, les Nontronnais venus au marché eurent droit à un récital enjoué sur la place de la Mairie et dans les rues de la ville sous la conduite de Patrick Ratineaud.

Après un repas au soleil devant la Halle, de 14 h à 18 h, sans interruption, les chanteurs et chorales se succédèrent sous la Halle (Chant'Oc Greu, « los talhiers de Jaumelina »), à l'EPHAD puis sur scène à la Salle du Tribunal (L'ASCO, Loudaki, La Tireta Duberta ») et présentèrent leur répertoire avec toute une palette de chants poétiques, malicieux, émouvants, pour le plus grand plaisir des spectateurs, heureux d'entendre retentir leur langue si souvent méprisée.

A 18h, à la salle des Fêtes, ce fut au tour des enfants de l'Ecole Anatole France sous la direction de Manon Boulanger de donner leur récital puis ce fut le concert de chants polyphoniques limousins par un jeune groupe « San Salvador » (à prononcer Salvadou).

Comme il se doit, l'apéritif fut offert par l'UOCC aux invités par l'Association et un délicieux repas préparé par les trufficulteurs de la « Charrette Gourmande » fut servi. Le groupe « Copa còu » de Ribérac anima le repas.

Le bal assuré par les dynamiques musiciens de « Anem » qui jouèrent des bourrées et sautières endiablées afin que les danseurs puissent se dégourdir les jambes après une journée aussi intense !

Des auteurs étaient également présents, proposant un choix très riche de méthodes, dictionnaires et ouvrages occitans afin de nourrir aussi les esprits.

Le film de la soirée, réalisé par M. Jean Delage sera visible sur le site www.chanson-limousine.net.

Les organisateurs étaient très heureux de cet excellent cru 2016 qui a permis de faire vivre la langue occitane, classée pourtant, par l'Unesco « en danger sérieux d'extinction ! »



TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Dans le cadre de la mise en accessibilité programmées des bâtiments municipaux, la municipalité de Nontron a fait le choix de prioriser sur 2016 les interventions sur les écoles et la mairie. Ces travaux seront pour majeure partie réalisés en régie durant l'été pour les écoles et au cours du 4^{ème} trimestre pour la mairie.

D'autres travaux ont été réalisés depuis le début de l'année avec notamment la réfection du trottoir permettant un accès au parvis de la mairie depuis la rue de Verdun adapté aux personnes présentant un handicap.

NETTOYAGE DES DÉLAISSÉS VERTS

La municipalité de Nontron a entrepris un vaste travail de nettoyage des délaissés végétaux. Ces coins sont souvent très complexes à entretenir (relief important, accès compliqué, matériel peu adapté...).

Les espaces traités sont notamment la zone en contrebas du viaduc, le site des Pouyaloux... D'autres interventions importantes sont prévues avec des abattages d'arbres malades ou morts (marronnier du Jardin des Arts, cèdres du Tribunal). Le bois sera récupéré pour une prochaine utilisation par les services techniques.

FAUCHAGE RAISONNÉ

Depuis l'année dernière, les services techniques de la mairie assurent le fauchage des abords routiers. Ce fauchage se voulant « raisonné » c'est-à-dire respectueux du cycle naturel de la biodiversité, il est d'abord procédé à un fauchage de sécurité (tonte des aplat) qui vient de débuter. Celui-ci donnera lieu, dès Juillet et jusqu'à la fin de l'année, à un fauchage total qui comprendra les accotements.

À noter : la commune s'est dotée d'un broyeur de déchets verts. Des campagnes de collecte de vos déchets verts en échange du broyat seront organisées par les services techniques.

PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

Dans le cadre du Plan d'Économies d'Énergies, les services techniques procèdent au changement progressif de l'éclairage intérieur et extérieur de ses bâtiments en les passant au système LED.

Par ailleurs, un système de régulation du chauffage a été mis en place pour la période de chauffe de cette année. Les résultats sont sans appel puisque les consommations auraient diminué d'1/3. Cette action doit être pérennisée et développée sur d'autres bâtiments sur l'année en cours.

0 PHYTOS

Les services techniques continuent à diminuer le recours aux produits phytopharmaceutiques pour entretenir et désherber le domaine public. Cet engagement relève une volonté forte de la municipalité de préserver la santé des administrés nontronnais.

Cette année, les services techniques seront dotés de moyens adaptés pour optimiser les interventions et rendre un meilleur service aux Nontronnaises et Nontronnais.

ZOOM SUR LES ÉCOLES

Un peu avant les vacances de Pâques, les élèves et l'équipe pédagogique de l'école élémentaire Anatole France ont subi l'impressionnante chute d'une structure de faux-plafond dans une partie commune. Cet évènement est lié aux forts épisodes venteux à l'œuvre et à un phénomène d'appel d'air depuis les combles. Pour des raisons de sécurité, la classe située à proximité immédiate du sinistre a été déplacée dans l'enceinte de l'école.

D'importants travaux ont été engagés dans la foulée par la mairie pour retirer le lattis vieillissant, la rénovation du solivage, la mise en place d'un plafond coupe-feu et d'un faux-plafond. La municipalité en a « profité » pour abaisser le niveau du faux-plafond afin d'optimiser les performances énergétiques et a opté pour un passage LED du système d'éclairage pour améliorer le confort visuel des utilisateurs et réduire les dépenses énergétiques.

À noter : d'importants travaux sont prévus sur les prochaines semaines à l'école Anatole France. Des travaux sont actuellement en cours pour l'aménagement de sanitaires connectés au réseau d'assainissement public (ce qui n'est pas le cas des toilettes actuelles).

S'en suivront cet été des travaux de rénovation complète de la toiture et de la zinguerie du bâtiment ancien ainsi que des travaux de rénovation de revêtement de sol des parties mutualisées (salle polyvalente).

Grâce au soutien financier de l'association des parents d'élèves de l'école maternelle Jean Rostand, la municipalité a pu financer l'achat de structures de jeux en plastique recyclé. Une seule structure a pour l'heure été installée. Les autres le seront cet été.

Cet été, un préau en ossature bois sera aménagé dans la cour de récréation de l'école maternelle, côté rue Jean Rostand. De plus, les revêtements de sol de deux classes et du hall d'accueil seront entièrement rénovés.

TRAVAUX EXTERNALISÉS

À noter : tous les travaux externalisés cités ci-après s'appuient sur les compétences des entreprises locales.

VOIRIE

Dans le cadre du marché à bons de commande conclu avec l'entreprise Eurovia, la municipalité a décidé de consacrer chaque année une partie du budget à la rénovation d'une voirie dans le centre-ville, une voirie dans un village et une opération de sécurisation routière. Cette année est prévue la finalisation de la rénovation de la rue Gaumondières, la rénovation et la création de fossés dans le village de Lafarge. Et, en fin d'année, si le budget le permet, une importante opération de sécurisation de la route de Villars, au niveau du passage sous pont, sera engagée.

De plus, pour améliorer les conditions de stationnement dans le centre-ville, la municipalité a lancé l'aménagement du parking St Sauveur, en prolongement de l'avenue Pasteur. Ce parking, destiné à accueillir 15 voitures, 2 bornes de recharge pour véhicules électriques ainsi qu'un garage à vélos comprend une noue pour capter les eaux de ruissellement du parking et des habitations limitrophes et les déverser dans le réseau. Cela pour éviter les rejets importants sur la rue Picaud et éviter les inondations lors des gros épisodes pluvieux. Le parking sera inauguré au cours du Mois de Juin.

Par ailleurs, la ville de Nontron a lancé une importante campagne de grave émulsion pour lutter de manière plus pérenne contre les « nids de poule » récurrents sur la voirie publique.

ASSAINISSEMENT

D'importants travaux de remise aux normes du réseau d'assainissement sont en cours sur les rues Antonin Debidour et de Périgueux, quartier historique de Nontron. Une déambulation a d'ailleurs été organisée dernièrement pour présenter aux riverains le projet de travaux et recueillir leur point de vue. Une opération ambitieuse de rénovation de la voirie et des trottoirs fera suite.

BÂTIMENTS

Pour remettre aux normes les bâtiments municipaux et assurer la sécurité des personnes les fréquentant, la municipalité a commandé le changement du système d'alarme de la Salle des fêtes ainsi que celui du bâtiment Paul Bert.

Par ailleurs, l'Église fera prochainement l'objet d'une importante mise aux normes du système électrique et d'éclairage avec passage en LED.

Les services techniques déménageront durant l'été dans les locaux de l'ancien Brossette. Ce bâtiment, propriété du Conseil Départemental, est plus adapté aux besoins des services techniques (superficie, fonctionnalité..) et plus proche du centre-ville..

Que sont les promesses devenues ?

Voilà plus de deux ans qu'une nouvelle équipe municipale a été élue, élue sur la base d'un programme d'une ville plus dynamique, plus propre, plus animée et plus solidaire. Et le Maire avait reconduit ce programme, lors de la cérémonie des vœux en janvier 2015, en annonçant le projet d'une « ville-centre attractive » et en détaillant un programme ambitieux avec des objectifs précis :

« conforter l'empreinte touristique de la Ville au cœur du Parc naturel Régional
conforter l'outil commercial du centre-ville,
améliorer le cadre de vie en développant le fleurissement... »

Certes, lors de ses vœux en janvier dernier, le maire s'est abstenu de prendre des engagements.... Mais où en sont ceux qui ont été pris ??? Qu'en est-il réellement aujourd'hui après ces premiers 24 mois de mandature où nous avons laissé travailler, où nous avons voulu observer et où nous nous sommes efforcés d'être une opposition constructive.

Où est notre « ville-centre attractive » ? De nouveaux commerces viennent de fermer ; le marché, le samedi matin, attire de moins en moins de commerçants... Est-ce donc cela l'attractivité du centre-ville ? Seule décision marquante de la nouvelle municipalité : le transfert des marchés de producteurs hors du centre-ville. C'était pourtant un moyen facile d'y faire venir du public et de créer des liens de convivialité que la configuration du nouveau lieu ne favorise guère. Et n'hésitons pas à dire, sans tomber dans le populisme, que le pire est à venir pour le centre-ville....

Où en est " L'état de propreté de la ville (qui) doit être amélioré afin de plaire aux touristes et rendre la vie quotidienne de tous les habitants, plus agréable " ? (extrait du journal de campagne du 27 janvier 2014)

Nontronnais, vous pouvez en juger par vous-même tous les jours : qu'il s'agisse du centre-ville ou de ses abords immédiats, la ville est plus sale qu'elle ne l'était. Et le projet d'achat en 2016 d'une balayeuse automatique ne va pas régler le problème : outre son coût prohibitif (100 000€), ses dimensions ne permettront pas d'entretenir tous les trottoirs. Est-ce là une gestion éclairée : l'argent ainsi dépensé ne pourrait-il pas être mieux utilisé ?

Mais la liste est bien trop longue pour cet article... Nous poursuivrons et enrichirons notre analyse dans le prochain bulletin municipal ! Nous prenons donc un nouveau rendez-vous avec vous tous !

Alain POINET

Chers amis,

Ne nous y trompons pas, un rouleau compresseur est en marche et pour le bloquer, il faudra l'union de tous les citoyens.

En utilisant le 49-3 pour faire voter par la force la loi sur le travail, ce gouvernement soi-disant « de gauche » tourne le dos définitivement aux salariés.

Nous avons trop longtemps laissé quelques élus tant sur le plan national que local prendre les décisions à notre place ; cela doit cesser !

Certes, nous devons occuper la rue, nous regrouper en collectifs, mais nous devons surtout nous réapproprier l'espace public en participant aux conseils municipaux, intercommunaux...

Il nous faut bousculer les habitués du pouvoir ; ils ont des comptes à nous rendre !

Localement, nous devons être attentifs, participatifs, réactifs, être simplement citoyens et pour commencer je vous livre les commentaires d'une enfant de 10 ans sur notre commune :

-Je me demande où est passée la population de Nontron.

-Nontron est beaucoup plus sale.

-Il n'y a plus personne dans la ville.

-Les fontaines ne marchent plus.

-Le marché est désert.

Venez, participez, prenez la parole !

Pour la liste citoyenne, Thierry Dutheil

LE BRIDGE CLUB DU NONTRONNAIS À L'HONNEUR



Jean-Pierre Rivère - Christiane de Coatpont - Sarah Walker - Christian Delage

Le Bridge Club du Nontronnais à l'honneur:

Le 2 avril dernier, deux équipes du Bridge Club du Nontronnais ont été sacrées championnes du comité du Limousin, remportant respectivement les compétitions en équipes de mixte Promotion par 4 et mixte Honneur par 4.



Hubert Seegers - Pierre Bon - Marie-Ange Seegers - Marie-Christine Cavenelle - Robin Fenton - Paddy Fenton

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

A l'approche de la saison estivale, pour les rencontres autour d'un barbecue, pour des rassemblements festifs, entre amis ou en famille, voici une recette de Sangria sans alcool à consommer sans modération.

Préparation : 10 mn

Ingédients (pour 10 litres)

- 5 litres de jus de raisins rouges
- 2 litres de jus d'oranges
- 1 litre de nectar d'abricots
- 1 bouteille de Pulco Orange
- 2 verres de sirop de fraises
- 2 verres de sirop de framboises
- 2 verres de sucre de canne
- 1 pincée de cannelle ou une gousse de vanille

Vous pouvez également mettre des fruits coupés :

Fraises, 2 pommes Grany, 2 oranges, 1 ananas, 2 poires, 2 pêches, 2 brugnonns, 1 melon....

Un dernier verre pour la route ?



1 018 TUÉS, 8 104 BLESSÉS SUR LES ROUTES EN 2010 A CAUSE DE L'ALCOOL.

www.securiteroutiere.gouv.fr

CETTE AFFICHE A ÉTÉ LAURÉATE DU CONCOURS 2011 «LA JEUNE CRÉATION AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE» DANS LA CATÉGORIE «ALCOOL»

ORGANISÉ PAR : **Animafac**
un réseau, des outils
www.animafac.net

AVEC LE SOUTIEN DE :



L'entreprise CHAMBERLAN, une nouvelle peinture dans le paysage économique de Nontron

C'est discrètement, pour ne pas dire sur la pointe des pieds, qu'au cours du dernier trimestre 2015, une nouvelle entreprise a fait son apparition à Nontron. Attirés par les savoir-faire locaux et l'implantation du pôle d'excellence rurale de la filière cuir en Périgord Vert, surtout conquis par leur visite au salon des Portes du Cuir en 2014 à Saint-Junien, les deux jeunes créateurs, **Sophie Engster**, venue du monde du luxe (Dior, Givenchy, LVMH) et **Franck Le Franc** un professionnel de la finance, ont muri leur projet, activé leurs réseaux, rencontré des stylistes, et ont pu s'implanter dans un bâtiment industriel mis à leur disposition par la Commune de Nontron dans la zone d'activités de Goulat. C'est ici qu'il ont constitué, avec l'aide d'un ancien chef d'atelier de chez Weston, Jean Gourinel, une équipe de huit personnes spécialisées, dynamiques et compétentes pour faire éclore un acteur économique qui promet de devenir un nouveau fleuron dans l'industrie du luxe, œuvrant dans la conception originale et la réalisation de modèles de chaussures féminines sur mesures « *made in France* ».

Avant même « *une inauguration en grande pompe* » comme s'est plu à le souligner Pascal BOURDEAU lors de l'évènement inaugural qui s'est déroulé le 7 avril 2016 en présence de tous les partenaires publics et privés, et du jeune designer au nom célèbre **Louis Cardin** venu présenter les premiers modèles qu'il a dessinés, la jeune entreprise aussi audacieuse que talentueuse avait réussi l'exploit de concevoir et réaliser un modèle de chaussure exceptionnel en moins de dix jours pour un défilé à Moscou, sous les couleurs de la Grand maison « Pierre Cardin » : le chemin était tracé.

L'entreprise **Chamberlan** (nom dont l'origine est une ancienne appellation désignant un artisan bottier) ambitionne de « *réinventer le luxe de demain* » selon Sophie Engster.

En effet, la commercialisation s'effectuera en ligne sur « *chamberlan.com* », fonctionnant de pair avec une application sur Iphone et Androïd qui permettra de prendre les mesures en trois dimensions des pieds des clientes pour réaliser une forme en bois servant de support à la chaussure. Les modèles de Louis Cardin seront ainsi personnalisables (couleurs, accessoires, hauteurs) et totalement fabriqués à Nontron avec des fournitures françaises.

« *Cette aventure humaine partie d'une page blanche* » (Franck Le Franc) a pu se réaliser grâce au concours de plusieurs soutiens, outre la fourniture du local par Nontron, sont intervenus : Périgord Développement et Périgord Initiative, Pôle Emploi pour l'aide aux recrutements, la Région pour le financement des formations et dans le cadre du soutien aux projets à fort potentiel de développement, ainsi que le Département dans le cadre de ses interventions économiques, ou encore le PNR Périgord-Limousin.

Souhaitons maintenant une longue marche pleine de succès et de rayonnement à **Chamberlan** dont nous pouvons nous féliciter de la présence sur notre territoire.

SPORT POUR TOUS

La Mairie de NONTRON a proposé pour la première fois un programme d'animations sportives tous publics pendant les vacances scolaires d'Avril 2016.

Ces animations viennent compléter le programme existant les Mardis, Jeudis de 17h00 à 20h00 à la Maison des Sports et durant les vacances d'été.

Quarante cinq participants ont participé à ces animations.

Les mauvaises conditions climatiques et les animations sportives proposées durant la même période par l'ALSH de la CCPVN n'ont pas contribué à augmenter le nombre de participants (effet de doublon).

Néanmoins les participants ont été ravis et souhaiteraient voir ces animations renouvelées.

Les animations sports pour tous sont gratuites et permettent une pratique sportive en loisirs à l'ensemble des Nontronnais(es).



UNE CEINTURE NOIRE AU CLUB DE JUDO

Un entrainement de masse a été organisé le mercredi 4 mai au dojo de la maison des sports. Sous la houlette de **Joël Fournier**, le professeur, petits et grands ont pu se retrouver pour un échauffement et quelques randoris.

C'est à cette occasion que **Louis FREDON** s'est vu remettre sa ceinture noire, aboutissement de plusieurs années d'entraînement. Cette distinction se donne lorsque le judoka alors ceinture marron, réussit à obtenir 100 points en compétition et son examen des katas. Ceux-ci se valident devant



un jury de gradés dans le judo et demande une rigueur toute japonaise tant dans l'attitude que dans l'exécution des différentes techniques.

« Le club de judo de Nontron attendait ça depuis 11 ans » commente le président « j'espère que cela suscitera des envies que d'autres suivront rapidement ».

Un petit goûter pour les petits et pour les grands a clos cet évènement.

DÉPARTS À LA RETRAITE

Paulette DUBARRY et Violaine RATINEAUD, ainsi que Luc BARRE ont tiré leur révérence des services municipaux au grand regret des élus, de leurs collègues et des Nontronnais.

Le vendredi 1^{er} avril, Pascal BOURDEAU, en compagnie du personnel, des adjoints et conseillers municipaux, a rendu un chaleureux hommage à Paulette, Violaine et Luc, en soulignant leur mérite professionnel et leur engagement auprès des Nontronnais.

→ Paulette a intégré le 1^{er} juin 2000 le service des écoles en qualité d'agent d'entretien jusqu'au 31 octobre 2015, après une carrière commencée en 1973 dans le privé et un passage à l'hôpital de Nontron.

→ Violaine a poursuivi une longue "scolarité" depuis son BTS de secrétaire de direction obtenu en 1974. Débutant à l'inspection académique de la Dordogne, surveillante au lycée de Nontron, institutrice contractuelle au lycée français de Majunga à Madagascar, Violaine a fait sa "rentrée" de septembre 1984 à la mairie de Nontron dans les services cantine et garderie des écoles. Puis sa brillante carrière administrative la mènera au grade de rédacteur territorial en 2010, jusqu'au 30 novembre 2015,

→ Luc a débuté en 1972 dans les travaux publics et les transports, et cela même durant son service militaire effectué en 1976 au 45^{ème} régiment du Génie de l'Air en qualité de conducteur de pelle hydraulique. Le 1^{er} avril 2001, Luc devient agent d'entretien aux ateliers des services techniques de la mairie de Nontron, pour quitter ces services exactement 15 ans plus tard en tant qu'adjoint technique principal 2^{ème} classe. Il est toujours président du Comité des oeuvres sociales de la mairie de Nontron et de la CCPVN.

Discret durant sa carrière au service de la ville de Nontron comme pour son départ à la retraite, saluons aussi Rémy CHABOT.

Bonne Retraite à Paulette, Violaine, Luc et Rémy !



VOS DÉMARCHES AU SERVICE ÉTAT CIVIL

ACTES D'ÉTAT CIVIL

Vous pouvez obtenir des copies ou extraits d'actes d'état civil dont l'acte original a été enregistré en mairie, pour vous-même, vos ascendants ou vos descendants en justifiant votre identité.

Ces documents peuvent vous être délivrés gratuitement sur place, par courrier ou par demande effectuée en ligne sur le site « mon.service.public.fr »

RECENSEMENT CITOYEN

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant.

Pour réaliser cette démarche sur place ou en ligne vous devrez fournir :

Copie de votre carte nationale d'identité

Copie du livret de famille des parents

Une attestation de recensement vous sera adressée.

Ce document vous sera exigé pour vous inscrire à un examen ou concours ainsi que pour faire votre inscription à la conduite accompagnée.

Vous participerez à la journée défense et citoyenneté qui est obligatoire.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Votre inscription peut être effectuée directement en mairie ou par demande effectuée en ligne en joignant :

Copie de la carte nationale d'identité

Justificatif de domicile récent ou justificatif d'inscription pour la cinquième fois, sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales

PASSEPORT BIOMETRIQUE et CARTE D'IDENTITE

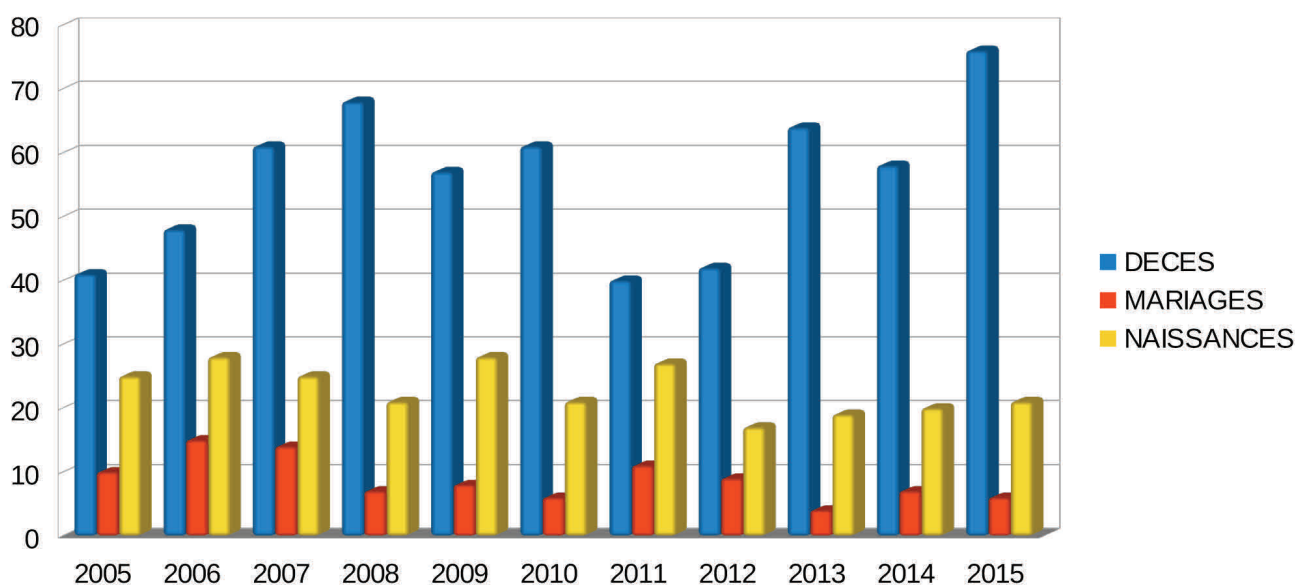
La Mairie de Nontron possède le dispositif de recueil nécessaire pour la délivrance des passeports biométriques.

Pour établir les dossiers de passeports et cartes d'identité vous pouvez contacter le service au 05.53.60.84.00 afin de déterminer, en fonction de la situation de chacun, la liste des pièces à fournir.

Les demandes de passeport sont traitées UNIQUEMENT sur rendez-vous.

LA DÉMOGRAPHIE À NONTRON

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DECES	41	48	61	68	57	61	40	42	64	58	76
MARIAGES	10	15	14	7	8	6	11	9	4	7	6
NAISSANCES	25	28	25	21	28	21	27	17	19	20	21



AGENDA

Vous trouverez ci-dessous un extrait des manifestations prévues à NONTRON cet été, la liste complète est en ligne sur le site nontron.fr et est affichée sur le panneau numérique au moins une semaine avant la date.



Marchés des Producteurs de Pays

NONTRON

A partir de 18h30

Restauration sur place

17/06 : animation Association des Parents d'Elèves
07/07 : animation ASN (Foot)
14/07 : animation Compagnie des Soufflets
21/07 : animation Judo Club de Nontron
28/07 : animation CSN (Rugby)
04/08 : animation Comité des Œuvres Sociales
11/08 : animation Gymnastique volontaire
18/08 : animation Société de Chasse
25/08 : animation Amicale des Sapeurs Pompiers

Du 8 au 18 Juin

Design à l'école, exposition de travaux d'élèves au Château de Nontron

25 Juin

Spectacle École de Danse
Salle des Fêtes de Nontron

21 au 30 juillet

Académie musicale en Périgord Vert
Concert en divers sites de Nontron

24 Juillet

Journée Sous-Bois à Poperdu
Comité des Fêtes de La Maladrerie

6 et 7 août

Fête du Couteau
Plateau coutelier et animations en ville.

11 et 12 Juin

Fête de La Maladrerie - Le Vélo en fête
Animations foraines.

7 Juillet

Conférence du Grhin à 20h45
à l'Auditorium - Salle Lapeyre Mensignac

23 et 24 Juillet

Brocante Antiquités
Salle des Fêtes de Nontron

3 août

Loto du Tennis
Salle des Fêtes de Nontron

14 août

Vide grenier - braderie
Centre ville et Rue Carnot

Bulletin Municipal de la Ville de Nontron Imprimé en 1800 exemplaires - Juin 2016
Directeur de la publication : Pascal Bourdeau - Conception, réalisation : Mairie de Nontron
Graphismes et mise en page : Jacques Lagorce - Crédit photos : Nord Dordogne, Mairie de Nontron et pour la couverture Ciara Duffy.